

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie universitaire

14 Avril 2014

Adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du
30 juin 2014

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 14 avril 2014 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Saint-André, Président de l'Université.

PELTIER Didier -Vice Président CEVU	Présent
ALENET Wilhelmine suppléante : Marine PAILLOT	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
ARTUS Rémy suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Présent
AVIGNON Carole	Procuration à Philippe Allain
BALLOUCHE Aziz	Présent
BORDET Laurent	Présent
BOUCHÉ Tatiana suppléant : Arthur PIRAUX	Absente
CALENDA Alphonse	Présent
CHALLEND DE CEVINS Mathias suppléante : SANTOS VALERIO Margarida	Présent
CHAS Corentin suppléante : Charlotte VIAIRON	Présent
COUTANT Régis	Procuration à Nathalie Jousset
CULLIERE Aurore suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Présent
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Anne-Laure	Présente
DIALLO Cheick Tidiani suppléante: DIABATE Djelika	Absent
DODIER Loulou suppléante : Léa CLAVIER	Absente
DUCHÈNE Thibaut suppléant : Martial LAUNAY	Présent
DUCLOS Anaïs suppléant: FLORO Wenceslas	Présent
GROS Olivia suppléante: PELLETIER Léonie	Présente
GUERIN Fabrice	Procuration à Laurent Bordet
HULSMANN Guido	Présent
JOUSSET Nathalie	Présente
LAHEURTE Cyrille	Procuration à Didier Peltier
LEMAIRE Félicien	Présent
LENOIR Pascal	Procuration à Aziz Ballouche
LERICHE Philippe	Présent
LEVAILLANT Mathieu suppléante : GELINEAU Florine	Présent
LUSSON Nathalie	Présente
MALLET Sabine	Procuration à Alphonse Calenda
NEAU Elise suppléant : MAHMAL Youssef	Présent
PALMERO Sandra	Absente
PELLERIN Nicolas suppléant : PÉNARD Adrien	Présent
PÉRON Maurine Suppléante : COZIC Elisa	Présente à partir de 16h00
PLAUD Ghislaine	Absente

PULIDO Loïc	Absent
RULENCE David	Présent
SEASSAU Aymeric	Absent
TRAON Christelle	Excusée
VIDAL Stéphane Suppléant : Axel NEAU	Présent

◆ **Membres présents invités :**

Mme Bernard, vice-présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique

Mme Favreau, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

Mme Bouvier, Directrice de l' IUT

Mme Rey, Assesseur à la pédagogie, ITBS

M. Prouchet, Directeur, SUAPS

Mme Boléat, assistante sociale, relais SUMPPS

1. Informations	5
1.1. Communauté d'Universités et d'Etablissements	5
1.2. Examens inter composante.....	10
2. IUT : transfert du département GMP à Angers (vote définitif suite au vote de principe du 25/2/2014 sur le projet de partenariat entre l'IUT et l'ENSAM)	11
3. Elections des représentants étudiants au conseil du SUAPS	12
4. Modifications de la Licence 3 sciences sociales parcours tourisme et hôtellerie : création d'une option e commerce.....	13
5. Demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la capacité d'addictologie clinique.....	13
6. Création DIU de Neuro-pédiatrie	13
7. Propositions concernant les aménagements pour les étudiants en situation de handicap (Mme Boléat)	14
8. Répartition des crédits FSDIE.....	17
9. Demandes de subventions "FSDIE"	18
10. Evaluation des formations - Point d'étape campagne 2013/2014	19
11. Bilan sur la semaine "entreprise"	21
12. Présentation du "lieu de vie" étudiant.....	24
13. Questions diverses	25

1. Informations

1.1. Communauté d'Universités et d'Etablissements

M. Saint-André fait part d'une circulaire reçue de la DGESIP sur la mise en œuvre du volet commun des contrats pluriannuels en application de la loi du 22 juillet dernier. Cela permet de recadrer les discussions sur le projet de communauté d'universités et de voir l'interface avec l'appel à projet d'initiative d'excellence.

Cette circulaire rappelle le rôle stratégique et régulateur de l'Etat dans l'organisation territoriale coordonnée. Cette coordination se fait sur un territoire donné, académique ou inter-académique. Elle met en exergue le rôle d'un seul établissement d'enseignement supérieur qui est l'interlocuteur de l'état. Cet établissement peut-être :

- un nouvel établissement issu d'une fusion
- une communauté d'universités et d'établissements (COMUE)
- l'établissement avec lequel les autres établissements du regroupement ont conclu une convention d'association (article L718-16)

Aux termes de la loi, c'est-à-dire d'ici l'été 2014, tous les sites auront déterminé :

- le mode de regroupement choisi
- les compétences transférées ou mises en commun

Ces modalités feront l'objet de statuts ou d'une ou plusieurs conventions d'associations.

Le ministère souhaite que le dialogue contractuel puisse se faire avec l'établissement porteur et avoir un seul contrat pluriannuel de site pour chacun des sites préalablement défini. Ce dialogue contractuel comportera :

- un volet commun, qui sera le projet stratégique partagé et sa mise en œuvre sur 5 ans
- des volets spécifiques à chacun des établissements du regroupement.

Les organismes de recherche ont un contrat d'objectifs qui doit être cohérent avec la stratégie nationale. Ce contrat d'objectifs doit définir la contribution des organismes de recherche au site en construction, c'est-à-dire leur implication dans les stratégies de sites.

Le site doit rassembler toutes les dynamiques existantes (les objets IDEX et tout ce qui a déjà été validé et labellisé dans le cadre du premier projet d'initiative d'excellence (PIA 1). Le contrat doit jouer un rôle central et moteur. Le carburant vu par le ministère se traduit par de nouveaux emplois attribués sur 3 ans pour accompagner la politique nationale de sites. Ce qui voudrait dire que certains des 3000 emplois pourraient être affectés sur les futurs établissements pilotes de chacun des sites. Afin que le ministère puisse affecter des emplois, il faut anticiper le volet commun du futur contrat. L'utilisation de ces emplois devra être présentée dans le volet stratégique, les statuts des communautés ou les conventions d'associations. Le projet stratégique de site concerne la formation, la recherche et l'innovation.

Les précisions sur les modalités de coordination porteront sur :

- l'offre de formation,
- la stratégie de recherche
- la stratégie de transfert

Le ministère propose une liste des politiques publiques portées en commun :

- la délivrance du doctorat,
- la rénovation pédagogique dont le numérique (les communautés d'Universités seront dotées d'un vice président en charge du numérique)
- l'entrepreneuriat
- la formation tout au long de la vie
- l'articulation avec la SATT (société d'accélération de transfert de technologies)
- partenariat avec les acteurs socio-économiques

A partir de ce projet, il devra être déterminé :

- une trajectoire scientifique du regroupement pour cinq ans
- des jalons stratégiques (c'est-à-dire définir des indicateurs de suivi qui permettront un suivi conjoint avec le ministère)

Une première version du projet stratégique de site incluant une trajectoire opérationnelle à 5 ans devra être fournie pour la fin juillet au plus tard. Ce document ne devra pas faire plus de 15 pages. Il servira de base de dialogue pour la construction du futur contrat de site et précisera les modalités de concertation qui ont présidé à l'élaboration des documents. Le conseil d'administration de l'établissement en charge de la coordination du regroupement devra adopter le projet et la trajectoire opérationnelle.

Le ministère précise cependant qu'il n'y a pas l'obligation d'adoption de ce document par les conseils d'administration de l'ensemble des établissements mais M. Saint-André informe que le conseil d'administration de l'Université devra se prononcer.

Calendrier prévisionnel (vague B) :

Mars 2014 : ouverture du dialogue contractuel avec ce courrier

Fin juin 2014 (ou fin juillet) : dépôt au MESR de la première version du projet stratégique de site accompagné de sa trajectoire à 5 ans pour les regroupements des vagues A et B/B'

Juillet à septembre 2014 : analyse et échanges entre MESR et chaque site sur les étapes de mise en œuvre du projet (jalons sur 5 ans)

Juillet 2014 : théoriquement dépôt des statuts des COMUE au MESR

Octobre 2014 : attribution aux sites d'un droit de tirage sur la fraction des 3000 emplois nouveaux destinés à accompagner la politique de site pour 2015,2016,2017 en fonction de la qualité de leur projet stratégique partagé et des compétences transférées ou mises en commun

Fin 2014 : conclusion des volets communs des futurs contrats de sites

M. Saint-André aborde ensuite le programme d'investissement d'avenir 2 à partir des diapositives présentés par le ministère le 5 mars dernier :

PIA 2 (MESR 05/03/2014)

Eligibilité des sites

- soit, comme pour le premier PIA, des sites à très forte puissance de recherche dans tous les champs disciplinaires, capables de tenir la comparaison avec les grandes universités de recherche « complètes » de niveau mondial ;

- soit des sites à spectre disciplinaire plus limité mais présentant de fortes identités thématiques et qui ont noué avec le monde économique des relations partenariales et coopératives intenses, leur permettant un rayonnement particulier dans le contexte universitaire international.

14 | CFVU_14_04_14



PIA 2 (MESR 05/03/2014)

IDEX, Regroupements et stratégie de site

L'action IDEX s'inscrit dans le cadre organisationnel fixé par la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (Juillet 2013).



Nécessaire cohérence, en termes de stratégie de site, mais aussi de structuration et de gouvernance, entre les ambitions inscrites d'une part, dans le projet de regroupement et le contrat de site et d'autre part, dans le projet de candidature IDEX2

15 | CFVU_14_04_14



PIA 2 (MESR 05/03/2014)

Calendrier prévisionnel

Préparation de l'appel à projets

1^{er} trimestre 2014

Lancement de l'appel à projets

2^{ème} trimestre 2014

Remise des projets

Décembre 2014

Décision finale

Eté 2015

16 | CFVU_14_04_14



M. Saint-André précise que l'UBL portera le projet qui répondra à un double objectif :

- un développement ciblé des projets construits autour de thématiques de niveau international
- un soutien et consolidation de recherches de seconde génération

La structuration se fera autour des axes suivants (ceux du PIA 1) :

- Numérique, Mer, Santé et Matériaux

Un axe sur l'agro-végétal est à l'étude et une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de recrutement.

La construction de la communauté d'universités et le travail préparatoire du projet d'initiative d'excellence sont étroitement coordonnés par un comité de pilotage de l'Université Bretagne Loire qui comprend les 7 présidents d'universités, des représentants des grandes écoles et des représentants des organismes de recherche qui se réunit une fois par mois. Un comité de coordination, des groupes de travail se réunissent chaque semaine (avec les 7 présidents d'universités et des représentants des établissements partenaires). Ce travail s'effectue en étroite coordination avec les personnes en charge du dossier d'initiative d'excellence, le comité éco système d'excellence n'étant pas encore opérationnel.

Les groupes de travail en place portent notamment sur :

- les collegia et l'écosystème d'excellence
- le doctorat
- la formation
- l'international
- le numérique
- le développement économique, l'innovation et les relations entreprises

M. Saint-André annonce ensuite que les universités ont négocié un aménagement du calendrier relatif à la construction de la COMUE :

- **Réunion MESR Etablissements : 5/03/14 à Rennes**
 - Validation du périmètre
 - Négociation d'un délai
 - Pérennisation des deux PRES jusqu'à la création de la COMUE

- **Mise en place des chargés de mission dans les domaines suivants :**
 - Doctorat, Formation, Recherche/IDEX, International

- **Suite du calendrier :**
 - Document stratégique à adresser au MESR : fin juillet 2014
 - Envoi des projets de statuts au MESR : janvier 2015
 - Validation des statuts par les membres : printemps 2015
 - Elections : automne 2015
 - Mise en place de la gouvernance et élection du Président : janvier 2016

M. Levaillant demande pourquoi aucun étudiant n'est intégré dans le groupe de pilotage et les groupes de travail.

M. Saint-André a évoqué ce point lors des réunions du comité de pilotage. Il signale que les vice-présidents ont été sollicités fin 2013 afin qu'ils fassent une proposition sur la vie étudiante. Ces derniers ont estimé qu'ils ne pouvaient pas faire de propositions car leur mandat arrivait à terme.

M. Ballouche s'interroge sur l'attribution de 35 postes affectés à l'université d'Angers en articulation avec la COMUE.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le Premier Ministre a annoncé que les emplois promis pour l'enseignement supérieur et la recherche seraient sanctuarisés. Concernant la part affectée aux établissements et la part affectée à la COMUE, c'est effectivement un peu obscur. Aujourd'hui les COMUE ne sont pas aux Responsabilités et Compétences élargie (RCE). De ce fait, l'Etat ne peut pas leur affecter de masse salariale d'emplois statutaires. Par ailleurs, M. SAINT-ANDRÉ précise que, dès 2014, la mesure a porté sur 30 emplois. Cinq emplois ont été affectés au titre du contrat de site qui n'existe pas encore. Ceci a fait l'objet d'une négociation l'année dernière et fera à nouveau l'objet d'une négociation cette année.

M. Ballouche s'interroge sur la réorganisation des régions. Les deux calendriers risquent de se télescoper.

M. Saint-André répond que le ministre a annoncé que le nombre de régions sera divisé par deux.

Soit les régions font des propositions soit le gouvernement prendra la main.

Les deux régions Bretagne et Pays de Loire ont donné leur accord sur le projet hautement structurant pour le grand ouest.

Le redécoupage ne concernera pas que les régions, il faudra aussi prendre en compte les académies et les préfetures et cela ne se fera pas dans un avenir très proche.

1.2. Examens inter composante

M. Peltier présente ce point : l'objectif est de permettre le déroulement des épreuves pour des effectifs importants dans des conditions de surveillance professionnalisée. Les amphis ne sont pas des structures particulièrement adaptées pour le déroulement des examens. Il s'agit de fournir des conditions d'examens qui limitent la fraude. Il a été constaté sur les réseaux sociaux, il y a quelques mois un certain nombre de plaintes d'étudiants sur les possibilités de fraudes liées aux mauvaises conditions matérielles.

A l'université d'Angers, jusqu'alors, seules les épreuves de la Paces se déroulaient dans une salle des Ponts-de-Cé, en raison de l'importance des effectifs et des enjeux. Sur cette base, il a été envisagé de trouver une structure adaptée à l'université. Seuls les gymnases du SUAPS se prêtent à l'organisation des examens dans des conditions de sécurité satisfaisante.

L'université de Nantes investit les gymnases lors des périodes d'examens, avec une capacité de 2000 places à plat. Il a été décidé de tenter l'expérience à l'Université d'Angers cette année avec les composantes volontaires : UFR LLSH; UFR DEG et l'ITBS. L'ITBS est particulièrement intéressé cette année compte-tenu des travaux au sein de ses locaux.

M. Peltier rappelle la période arrêtée : du 20 au 23 mai 2014. La capacité des salles est de 500 places.

Un prestataire extérieur sera chargé de la fourniture et de la mise en place des tables et chaises. Le budget est pris cette année au niveau de la DEVE. Un balisage sur le campus est prévu pour les étudiants.

Il est également prévu 1 surveillant pour 50 étudiants.

M. Levaillant précise que les transports de la ville pourraient être prévenus.

M. Pellerin souhaite avoir des informations sur les surveillants non enseignants.

M. Peltier répond que le recrutement des surveillants non enseignants est du ressort de la composante. La réglementation prévoit que le responsable de l'examen doit être présent pour le 1er quart d'heure de l'épreuve.

M. Allain ajoute que cela permettra de faciliter le contrôle des identités pendant les épreuves, la configuration de la salle permettant de mieux circuler.

M. Peltier indique que l'utilisation des brouilleurs d'onde pour les smartphones est interdite, les téléphones doivent être déposés à l'entrée de la salle. Il est envisagé de s'équiper d'un matériel permettant de détecter un smartphone cherchant à se connecter à un réseau.

M. Saint-André indique que les smartphones ne doivent pas être à proximité des étudiants. Tout smartphone à côté d'un étudiant est considéré comme une tentative de fraude.

M. Lemaire demande l'attitude à avoir si l'on surprend un étudiant avec un smartphone.

M. Saint-André répond que lorsqu'on surveille vraiment, il n'y a pas la possibilité d'avoir des smartphones accessibles. L'intérêt principal du SUAPS est de faciliter la surveillance. Une surveillance de qualité réduit de façon considérable les possibilités de fraudes avec les smartphones.

2. IUT : transfert du département GMP à Angers (vote définitif suite au vote de principe du 25/2/2014 sur le projet de partenariat entre l'IUT et l'ENSAM)

Mme Bouvier présente ce point. Ce projet déjà présenté a pour but de rapatrier le département GMP sur Angers. Le département GMP a été ouvert en 1995. Depuis sa création, l'IUT rencontre des difficultés pour atteindre sa capacité d'accueil. Les machines "génie mécanique et productique" deviennent vieillissantes. Il va falloir envisager à court ou moyen terme, le remplacement des machines dont le coût ne peut être supporté pour l'instant par l'IUT. Le rapatriement dans les locaux de l'ENSAM permettra d'accroître l'attractivité pour les étudiants et de mutualiser le matériel avec l'ENSAM permettant ainsi de réduire les coûts. La proposition a été faite de construire avec l'ENSAM une formation de licence en 3 ans. Les 2 premières années proposées correspondent au programme pédagogique national de DUT GMP.

M. Levaillant soulève le fait que l'on part sur un souci d'attractivité des formations à Cholet, le rapatriement du département GMP ne règle donc qu'en partie le problème. Il soulève également le manque de places dans les cités universitaires.

Mme Bouvier répond que les étudiants de cette formation ne viennent pas en majorité de Cholet.

M. Saint-André répond que ce projet a fait l'objet de discussions avec la communauté d'agglomération Choletaise, ce point a été abordé mais sur l'ensemble de la formation seuls 8 à 15 % des étudiants viennent de Cholet. La majorité relative de ces étudiants sont angevins.

Mme Bouvier ajoute que très peu de cours auront lieu à l'IUT. Beaucoup de TP et TD se feront à l'ENSAM. Elle ajoute qu'en parallèle, il s'agira également de rapatrier les deux licences professionnelles de ce département à Angers, le matériel étant sur Angers.

M. Vidal estime que ce projet est intéressant notamment avec les passerelles entre l'IUT et l'ENSAM. Il s'interroge sur les moyens financiers et demande si à terme il est envisagé de racheter des machines à l'IUT.

M. Saint-André répond que des machines opérationnelles seront transférées à l'ENSAM et l'IUT ne perdra pas

son autonomie pédagogique si elle dispose de moyens nécessaires pour travailler. En revanche, si l'attractivité est renforcée, le département pourra se développer.

Mme Bouvier informe qu'il s'agira de groupes de 12 étudiants et que les modalités pour poursuivre ensuite à l'ENSAM ne sont pas encore définies. La 3ème année sera complètement gérée par l'ENSAM. Les DUT "classiques" auront toujours la possibilité d'intégrer l'ENSAM par le biais de concours.

M. Pellerin demande quel sera le volume horaire de la formation.

Mme Bouvier répond qu'un DUT secondaire représente 1800 heures soit une trentaine d'heures par semaine. Les cours seront organisés par demi-journée ou journée entière.

M. Saint-André ajoute que le département "carrières sociales" restera à Cholet. A terme l'ensemble des formations seront rapatriées sur le Domaine Universitaire du Choletais.

M. Bordet demande si des partenariats internes sont envisagés notamment avec l'ISTIA.

M. Saint-André répond que l'ISTIA a un partenariat avec le département GEII.

M. Leriche demande si le département pourra s'installer sans l'argent du CPER annoncé dans le document de l'ENSAM.

M. Saint-André répond que le déménagement pourra quand même avoir lieu.

M. Peltier propose ce projet au vote. Il est adopté à l'unanimité avec 31 voix pour.

3. Elections des représentants étudiants au conseil du SUAPS

M. Peltier rappelle qu'il s'agit d'une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour et à la majorité relative au second tour. Les membres de la CFVU doivent élire 2 étudiants inscrits au SUAPS, membres ou non d'un des conseils pléniérs de l'Université.

Le résultat des élections est le suivant :

- Thomas HENAFF élu au 1 er tour avec 29 voix
- Julien SUTEAU élu au 1er tour avec 26 voix

4. Modifications de la Licence 3 sciences sociales parcours tourisme et hôtellerie : création d'une option e commerce

Ce point est reporté à la prochaine réunion de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Des informations sur les aspects financiers sont en attente. Il s'agira pour la prochaine réunion de s'assurer que ces modifications entrent dans l'enveloppe budgétaire de l'ITBS.

5. Demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la capacité d'addictologie clinique

Mme Jousset présente ce point. Cette capacité est habilitée depuis 1989. Les changements sont les suivants :

- Changement du responsable pour l'université d'Angers,
- Intégration de l'Université de Tours

La capacité d'inscription est de 10 candidats par université. Elle est destinée aux médecins généralistes et couplée en partie avec deux DIU d'addictologie :

- « Troubles Addictifs liés à la consommation d'alcool » Angers – Tours
- « Troubles Addictifs liés aux substances psycho-actives et au comportement » Nantes - Tours,

Cette organisation contribue à l'organisation de réseaux loco-régionaux pluridisciplinaires addictologiques. Le tarif est fixé nationalement (513 euros).

M Peltier soumet ce renouvellement au vote. Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire émettent un avis favorable avec 31 voix pour.

6. Création DIU de Neuro-pédiatrie

Mme Jousset présente ce point. L'objectif est d'offrir une formation complémentaire en neurologie pédiatrique pour les pédiatres ou neurologues de niveau 3ème cycle.

La capacité d'accueil est de 40 candidats au niveau national par an (France et pays francophones, surtout Belgique).

La formation s'organise autour de 3 séminaires par an de 3 ou 5 jours et un stage pratique dans une unité de neurologie pédiatrique universitaire de six mois à temps plein ou une journée par semaine pendant deux ans.

La validation est prévue par un examen écrit à l'issue de chaque année.

M. Allain estime que ce projet est pertinent mais regrette que les objectifs pédagogiques ne soient pas plus développés.

M. Peltier soumet au vote ce DIU. Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire émettent un avis favorable à l'unanimité avec 31 voix pour.

7. Propositions concernant les aménagements pour les étudiants en situation de handicap (Mme Boléat)

Mme Boléat est chargée de mission handicap. Lauréate d'un concours, elle intégrera le conseil général d'ici quelques temps. Mme Turpin reprendra la mission handicap.

Mme Boléat rappelle la définition du handicap à travers l'article L 114 du Code de l'action sociale et des familles
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a apporté des éléments nouveaux. L'autonomie de la personne handicapée est au centre du dispositif législatif. Sont affirmés dans cette loi :

- le droit à compensation
- le droit à une scolarisation au sein du service public de l'éducation nationale
- le droit à une véritable information par un accès à la communication électronique
- le droit à l'emploi dans un cadre ordinaire de travail

Afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à l'enseignement supérieur : « Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études »

Dans ce cadre, ces missions handicap ont été développées dans chaque établissement d'enseignement supérieur.

Les chartes université-handicap (signées en 2007 puis le 4 mai 2012) ont également favorisé les mesures d'accompagnement et d'accueil des étudiants en situation de handicap en associant le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le Ministère des cohésions sociales et de la solidarité et la Conférence des Présidents d'Université.

Pour répondre à ce cadre légal des aménagements pour les contrôles continus et les examens, quatre propositions sont faites pour septembre 2014 :

1. Un nouveau circuit des demandes d'aménagement afin de recueillir l'avis de l'autorité administrative (art.D613-27 du code de l'éducation)

Jusqu'à présent, l'étudiant rencontrait un médecin du SUMPPS, habilité par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et remettait lui même le certificat avec les préconisations d'aménagement d'examens à la scolarité.

Il est proposé que le médecin ne donne plus directement le certificat médical à l'étudiant mais le remette à la référente handicap (Mme Turpin) qui le transmettra pour avis à l'autorité administrative (M. Peltier).

2. Instauration d'un délai pour déposer une demande d'aménagement (afin de pallier les difficultés liées aux demandes tardives) : « L'attention des étudiants qui sollicitent des aménagements d'examens et de contrôles est attirée sur les délais à respecter. En effet, afin de garantir la mise en œuvre des aménagements préconisés, il est *demandé à l'étudiant de présenter sa demande auprès du médecin du SUMPPS au moins deux mois avant la date de l'examen (sauf situation particulière : évolution de l'état de santé de l'étudiant en cours d'année) ; s'agissant des contrôles continus, ce délai est ramené à un mois.* »
3. Etablissement d'une fiche d'information remise aux étudiants par les médecins du SUMPPS (avec le circuit de la demande, le délai, les modalités de recours et le cadre légal dans lequel ces propositions s'inscrivent)
4. Ajout d'un item supplémentaire « dossier MDPH » sur la fiche destinée au Relais Handicap, pour savoir si une démarche a été entamée à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Elle présente ensuite l'évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'aménagements :

	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014
Nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'aménagements	75	85	116

Représentation dans les composantes :

- LLSH : 42
- Droit, économie, gestion : 22
- Sciences : 10
- Médecine : 10
- ITBS : 10
- Pour les autres composantes : information non-communicuée car moins de 10 étudiants concernés par composante

M. Peltier remercie Mme Boléat. Il rappelle que le certificat médical s'impose, aucune demande de justification complémentaire n'est demandée au corps médical dans le cadre des demandes d'aménagements.

M. Saint-André constate une amélioration de l'identification des personnes comme personnes handicapées.

Mme Boléat ajoute que depuis la signature de la première charte, au niveau national, le nombre d'étudiants en situation de handicap qui intègrent des études universitaires a doublé.

Mme Jousset rappelle que le certificat doit être remis en mains propres. Il faut s'assurer que le médecin du SUMPPS soit d'accord et que la personne concernée soit informée du contenu du certificat.

Mme Boléat répond que toutes les demandes sont proposées avec l'accord de la personne. La proposition de certificat a été faite en concertation avec les médecins.

Mme Rey demande s'il y a obligation de mettre à disposition un local pour les étudiants handicapés (pour des temps de repos).

Mme Boléat répond qu'un lieu de repos doit être aménagé au sein des locaux à destination des étudiants mais aussi des personnels.

Mme Rey indique qu'il serait intéressant de connaître l'emplacement de ces lieux au sein des campus.

M. Ballouche souligne l'intérêt des chiffres présentés. Il remarque que dans une réflexion d'ensemble, il serait souhaitable de prendre plus en compte les dispositifs pédagogiques et en particulier l'appui aux équipes pédagogiques pour mieux accompagner les étudiants handicapés.

Mme Boléat souligne l'intérêt du lien entre équipes pédagogiques et référent handicap au niveau de la mission handicap.

M. Levaillant ajoute que les associations étudiantes pourraient être informées des situations de handicap afin de proposer leurs services (notamment des lieux de repos) et de sensibiliser les étudiants.

M. Peltier répond que certains étudiants ne souhaitent pas forcément que leur handicap soit connu.

M. Pellerin demande comment est effectué le choix de formation de l'étudiant.

Mme Boléat répond que l'orientation se fait par rapport à son projet professionnel et en fonction de son handicap, les aménagements et des aides techniques sont proposés. Elle répond à M. Floro que l'AVS (Aide à la Vie Scolaire) n'existe que pour les élèves jusqu'en terminale.

Le MDPH verse sous certaines conditions une aide de "compensation" pour prendre en charge des situations nécessitant une aide.

M. Peltier ajoute que dans le cadre des établissements en convention, une étude est en cours sur la mutualisation de certains équipements.

8. Répartition des crédits FSDIE

M. Morice présente ce point.

Le budget "FSDIE" est de 195 000 euros (contre 182 000 euros en 2013).

Il est réparti de la façon suivante :

- 100 000 euros à la vie étudiante :

- 35 000 euros à la culture
- 35 000 euros à l'international
- 25 000 au SUAPS
- 5000 au handicap

- 95 000 euros aux initiatives étudiantes

Il demeure un reliquat de 8 397 euros de l'année passée (71 603 euros de projets soutenus en 2013 sur les 80 000 euros alloués soit 89,50% du budget).

Dans le cadre de Campus Day, les projets sont financés à 100 %. Une réunion de la commission vie étudiante aura lieu prochainement avec la vice présidente étudiante et les référents FSDIE dans les composantes pour redéfinir les critères d'attribution des subventions.

M. Rulence s'interroge sur la possibilité technique d'un report du reliquat.

M. Saint-André répond que techniquement cela n'est pas possible. Il ne s'agit pas d'un report mais cette somme pourrait être imputée sur le fonds d'intervention du président en cas de nécessité.

M. Levailant indique qu'il serait intéressant de faire un rapprochement avec le dispositif "culture action" du CROUS et éventuellement de rapprocher les 2 commissions.

M. Morice répond que le représentant du CROUS et certains représentants étudiants sont présents dans les 2 commissions. Le relais est déjà effectué.

Mme Favreau souhaite avoir plus de détails sur la répartition de 100 000 euros sur la vie étudiante.

M. Morice répond qu'une réflexion est en cours. La traçabilité sur l'utilisation des ces fonds est souvent difficile.

M. Ballouche donne l'exemple dans le cadre des relations internationales d'une aide spécifique aux étudiants ayant un projet de mobilité pertinent et qui ayant bénéficié déjà d'une bourse Erasmus ne pourraient y prétendre.

Les membres de la CFVU émettent un avis favorable à l'unanimité avec 32 voix sur cette répartition.

9. Demandes de subventions "FSDIE"

M. Morice présente ce point (annexe 1)

- **M'TIC : VOYAGE A DUBLIN** du 23 au 27 avril 2014, avis favorable à l'unanimité avec 32 voix pour une subvention de 1142.00 €.
- **COMA : GALA DE MEDECINE** le 26 avril 2014, avis favorable avec 28 voix pour et 4 abstentions pour une subvention de 2200 euros.
- **COMA : HOPITAL DES NOUNOURS** du 8 au 11 avril 2014 :258.00 € : avis favorable à l'unanimité avec 32 voix pour
- **Association des doctorants en histoire de l'UA - VOYAGE A BERLIN** : du 12 au 16 mai 2014 : avis favorable à l'unanimité avec 32 voix pour une subvention de 4250 euros.
- **ACEPA MOLDAVIE – PARTICIPATION A LA CREATION D'UN TERRAIN DE SPORT** : Juillet 2014 - 3000.00 € : avis favorable à l'unanimité avec 32 voix pour une subvention de 3000 euros.
- **BDE GUEST : GALA ANNUEL DE l'ITBS** le 24 mai 2014 : avis favorable avec 31 voix pour et 1 abstention pour une subvention de 1417 euros
- **ACEPA : ACCUEIL DES ETUDIANTS DE NOTTINGHAM** Du 14 au 19 avril 2014 : 805.00 € : avis favorable à l'unanimité avec 32 voix pour une subvention de 805 euros.

M. Chas, Président de l'ACEPA, précise que pour le projet en Moldavie, les étudiants n'ont pas rencontré de problème de sécurité.

M. Morice précise qu'un principe de précaution doit être appliqué.

M. Duchene estime que le tarif de location du Château du Plessis Macé de 6000 euros pour le gala de médecine est très élevé.

M. Morice répond que le financement des galas fait souvent débat en commission vie étudiante. Ne pas subventionner les galas serait problématique, car ils représentent une dynamique à l'échelle de la composante. Les étudiants sont libres de choisir le lieu de gala. La demande de financement pour le gala de médecine ne dépasse pas les 10% du budget total.

Les critères d'attribution pourront être revus avec la nouvelle vice présidence étudiante.

M. Levailant ajoute que l'association a aussi été surprise de l'augmentation du tarif de location. Un sondage auprès des étudiants a été fait pour les interroger sur une éventuelle augmentation de l'inscription tout en restant sur ce même lieu traditionnel. La date du gala est fixée tardivement car les étudiants attendent leur date de stage. Le Grenier St Jean se réserve un an à l'avance.

Mme Gros confirme que le choix de dates pour une manifestation aux greniers St Jean est très restreint.

10. Evaluation des formations - Point d'étape campagne 2013/2014

M. Peltier rappelle que les questionnaires sont en ligne jusqu'au 15 juin 2014.

Les objectifs fixés dans le contrat pluriannuel de l'Université d'Angers portent les taux de participation à :

- 60% en Licence
- 50% en Master
- 80% dans les autres diplômes (LP, DUT, PACES, ingénieur)

A ce stade, nous sommes à 16 %, taux très insuffisant. Les responsables pédagogiques seront de nouveau relancés sur ce dispositif.

M. Peltier indique que le questionnaire sera allégé et recentré sur l'évaluation des formations.

M. Leriche remarque que les taux de réponse les moins élevés concernent les formations avec des gros effectifs, car les étudiants ne rencontrent pas régulièrement leur responsable pédagogique. Les étudiants s'interrogent sur l'objectif du questionnaire. Il faut leur expliquer pour qu'ils se sentent beaucoup plus concernés.

M. Peltier rappelle qu'il s'agit maintenant d'un élément du dossier d'accréditation. Pour l'étudiant, l'utilité c'est de justifier de la qualité du diplôme.

M. Bordet indique que la commission des titres d'ingénieur exige une évaluation qui fait partie du pilotage de la formation.

M. Rulence indique que le calendrier n'est pas forcément adapté aux formations en alternance. Il regrette le passage au formulaire en ligne. Auparavant les étudiants pouvaient remplir le questionnaire "papier" pendant le temps d'attente du passage devant le jury.

M. Peltier est conscient des difficultés, mais on ne reviendra pas aux questionnaires papier mise à part la PACES.

M. Artus s'interroge sur le taux de réponse à 0% à l'ITBS.

Mme Rey répond que ces étudiants n'ont pas encore été interrogés. Les étudiants seront interrogés après la semaine d'examen du 19 au 23 mai.

M. Peltier répond qu'il est demandé aux établissements partenaires d'avoir le même type d'évaluation.

M. Levailant remarque que les formations de médecine ainsi que les établissements partenaires ne font pas partie du panorama, il demande également où est accessible ce questionnaire.

M. Peltier répond que les liens sont transmis aux responsables de filières. Un travail pourrait être fait pour retrouver plus facilement ces liens. Le pivot reste le responsable de la formation.

M. Floro fait part d'un problème de communication notamment le fait d'être assailli de mails groupés.

M. Ballouche indique que pour les masters à finalité professionnelle dont les stages se terminent en septembre, la possibilité de répondre à la fin du déroulement de stage est importante. Auparavant le questionnaire était remis pendant les 2 jours de soutenance au début septembre. Cela peut expliquer le faible taux de réponse pour certaines formations.

M. Peltier répond que l'évaluation des stages fait l'objet d'une réglementation précise, ce qui impliquera sans doute de séparer l'évaluation du stage de l'évaluation de la formation.

A la demande de M. Lemaire sur les auteurs du questionnaire, M. Peltier indique que la commission d'évaluation des formations, composée d'élus de la commission de la formation et de la vie universitaire (étudiants, enseignants et BIATSS) ainsi que de représentants des composantes effectue cette rédaction. Les résultats des enquêtes doivent être diffusés plus largement afin de convaincre les étudiants de la pertinence des questionnaires.

M. Leriche suggère de travailler de manière plus interactive avec les étudiants via les associations étudiantes.

M. Pellerin apprécie la forme du questionnaire même si le contenu est long. Il a le mérite d'être très complet.

M. Duchene indique que l'UNEF a établi un questionnaire "papier" sur les formations et a eu un très bon taux de réponse. Une réelle dynamique s'est créée autour de ce questionnaire.

M. Peltier ajoute que des relances ciblées pourraient être effectuées par la Direction du Pilotage et de l'Evaluation.

11. Bilan sur la semaine "entreprise"

Mme Bernard présente ce bilan. Elle rappelle les objectifs de cet événement qui a eu lieu du 17 au 21 février 2014 :

- Découvrir le monde professionnel
- Découvrir les métiers en lien avec sa filière
- Découvrir les entreprises de la région et/ou les laboratoires de l'université
- Echanger avec les professionnels, les anciens et se créer un réseau
- Découvrir les poursuites d'études possibles à l'UA et construire son parcours à la carte
- Aborder la création d'entreprises

Cinq composantes sur 8 ont proposé des activités lors de la "semaine pro". Certaines composantes programment déjà des forums métiers sur d'autres périodes de l'année.

ACTIONS MENEES PAR LES COMPOSANTES

UFR LLSH :

- Forum en Licence 3: présentation des masters de LLSH, DEG, ITBS. Peu d'étudiants à ces événements au vu de la proximité avec les portes ouvertes et du fait de la journée des métiers qui s'est déroulée en novembre.

UFR SCIENCES :

- L1 à M2: Conférences/témoignages ou visites de labos de l'UFR au choix
- 11 conférences sur 15 filières SVG (*science du vivant et géosciences*) et 19 filières MPCIE (*math/physique/chimie*)

Obligatoire pour les L1 :

- 207/293 présents en SVG
- 22/201 présents en MPCIE

Non obligatoire pour les L2-M2 : présence de peu d'étudiants

- 8 laboratoires ouverts sur 9 :

Présence de 3 à 30 étudiants par visite (L1 à M2 confondus) sur 3 soirées.

Une enquête "Sphinx" a été menée auprès des participants à cette semaine dans les composantes.

UFR DEG:

- M2 RHOI : Simulations d'entretiens d'embauche

Obligatoire pour les 18 étudiants du master RHOI

ITBS :

- L2/L3 : Présentation des poursuites d'études dans le domaine du tourisme

ISTIA :

- Soutenance de projets avec entreprises

ACTIONS CENTRALISEES PAR L'UNIVERSITE
--

I TABLE-RONDES ALTERNANCE

- 3 créneaux entre midi et deux, à la Passerelle
- Présence des alternants, maîtres d'apprentissage et responsables de formation
- Interviews filmées : capitalisation pour mise en ligne sur le site de l'UA

Mme Bernard constate qu'aucun étudiant ne s'est déplacé. Il a été suggéré que l'activité se fasse à l'avenir plutôt au sein des composantes.

I CONFERENCES : *Catimini ma vie, témoignage d'un entrepreneur* par Paul SALMON

- En fin d'après-midi, une heure d'exposé puis échange avec la salle, puis dédicace de son livre
- Présence de tous les étudiants suivant les UEL de création d'entreprise
- Présence d'enseignants
- Suggestion: reproposez l'activité témoignages de professionnels sur le thème de la création d'entreprise

I PERMIS D'ENTREPRENDRE

- 2 candidats prévus
- 1 seul candidat a présenté son parcours de compétences entrepreneuriales devant un comité de labellisation constitué de professionnels et d'universitaires.
- Suggestion: plus de communication et de préparation des candidats en amont

I FORMATION AU JEU PEDAGOGIQUE « CREATIVITE »

- Réservée au personnel et sur inscription
- Apprendre à jouer pour ensuite utiliser le jeu avec les étudiants
- 2 plateaux de jeu : 6 personnes
- Les inscriptions ont été rapidement saturées
- Suggestion: renouveler l'activité régulièrement pour former du personnel dans chaque composante et acquérir 1 ou 2 plateaux de jeu supplémentaires

I LANCEMENT DU CONCOURS DE CREATIVITE : Créer un nouvel objet symbolisant l'université d'Angers

- A destination des étudiants et du personnel
- Participation:

- 10 projets pour les étudiants
- 5 projets pour le personnel
- Vote sur Facebook en cours
- **Remise des prix:** vendredi 18 avril 2014

I REUNION CULTURELLE/RESEAU IPOLINE : Permettre une rencontre entre professionnels, étudiants et universitaires à la suite d'une activité culturelle

- A destination des utilisateurs/acteurs d'Ipoline
- Spectacle musical: « La Face cachée de la Lune » au théâtre du Quai 400
- Participation: Très bonne participation, ces activités sont proposées régulièrement par le SUIO IP

Proposition pour 2014/2015

Il est envisagé de repositionner la semaine pro au même moment pour tous les niveaux du 17 au 21 novembre 2014. Mme Bernard souhaite engager une discussion sur une éventuelle banalisation des cours.

M. Leriche indique que pour les L1 les fins d'après-midi ont été banalisées. Il remercie Mme Leduc qui a organisé ces manifestations à la faculté des sciences.

M. Chas découvre ces initiatives. Au sein de la faculté de pharmacie, il n'y a pas eu de communication sur cette semaine pro.

M. Levailant insiste sur la possibilité de faire passer de l'information par les associations étudiantes et les élus étudiants.

M. Allain signale qu'à l'UFR LLSH, une demi-journée est banalisée dans la semaine du 17 au 21 novembre. Il ne lui semble pas envisageable de banaliser l'ensemble de la semaine au sein du calendrier universitaire car cela ne permettrait pas d'assurer l'ensemble des cours.

M. Ballouche ajoute qu'à l'UFR LLSH la journée métiers "L2" est banalisée à partir de 11 heures avec une présence obligatoire des étudiants.

M. Peltier indique qu'une cartographie du Projet Personnel Professionnel est en cours ce qui permettra notamment de capitaliser les bonnes pratiques.

Mme Rey informe qu'à l'ITBS le blocage de l'ensemble de la semaine est impossible. Il s'agit de la même semaine que celle réservée au forum des métiers organisé en collaboration avec l'ISTIA.

Pour les L2 et L3 en stage une présentation de poursuites d'études se fera à un autre moment.

Mme Bouvier informe qu'il ne sera pas possible de banaliser une semaine à l'IUT. Tous les départements ont déjà mis en place ce type d'actions.

Pour Mme Favreau cela lui semble également difficile. Elle propose d'utiliser le créneau des UEL du jeudi pour les étudiants de licence.

M. Pellerin estime que pour les projets de la passerelle, il faudrait renforcer la communication sur les composantes.

M. Rulence indique qu'il faut bloquer la date le plus tôt possible.

12. Présentation du "lieu de vie" étudiant

M. Morice présente ce point. L'inauguration de ce lieu de vie s'est tenue le 4 février dernier. Ce projet a été porté par la Fé2a. Au départ, le concept d'épicerie solidaire AGORAE avait été déposé par la FAGE. Progressivement, ce projet a eu une portée plus large en associant la ville d'Angers et l'Université. Il remercie Mme Delavie qui a accompagné les étudiants pour que ce projet puisse aboutir.

Ce lieu de vie est pour tous les étudiants. Les locaux ont été mis à disposition de l'association Fé2a. La ville a procédé à la réhabilitation des lieux. Les équipements ont été financés par l'Université d'Angers. Aujourd'hui, la convention n'est pas encore été signée. Il invite les associations à faire vivre ce lieu.

M. Levallant informe qu'au départ le projet d'AGORAE "épicerie solidaire et lieu de vie étudiant" avait la particularité d'être impulsé par le Ministère de la Jeunesse donnant la possibilité d'un certain nombre subventions. Il est organisé autour d'un espace pour les supports d'exposition, d'un espace "lieu de vie" avec un accès à deux ordinateurs, un espace regroupant des informations notamment pour les associations du quartier. Le local est proche d'un terrain permettant d'organiser des événements sportifs. Depuis le début de l'année, 6 à 7 manifestations ont été organisées en soirée : soirée découverte de l'œnologie, une soirée exposition et témoignages sur les projets étudiants humanitaires, des actions de promotion de la santé autour de la contraception, une soirée jeux de société. Ces manifestations ont accueilli entre 30 et 40 personnes. Elles ont été organisées par la Fé2a et en collaboration avec les acteurs locaux. Le Fé2a a un rôle d'animation et collabore avec d'autres associations.

Le projet d'épicerie sociale et solidaire devrait voir le jour à la rentrée de septembre.

Mme Delavie ajoute que l'ambition de la ville était que ce lieu soit commun aux quartiers et à l'université avec une mixité des jeunessees. Elle a alerté la Fé2a très tôt sur la nécessité de mettre en place un rétro planning pour la sollicitation des entreprises sur les besoins éventuels.

Deux structures administrent ce lieu :

- un comité de pilotage composé des élus de l'Université, de la Fé2a et de la ville d'Angers.

- un comité de suivi se réunissant de façon mensuelle est composé avec des administratifs des différentes structures qui assistent la Fé2a dans l'animation du lieu. On y retrouve des éducateurs de prévention, des associations.

Certains étudiants précisent que les petites associations ne sont pas toujours au courant de l'existence de ce lieu de vie, il est important de rencontrer ces associations et des les inviter à participer à l'animation de ce lieu de vie.

M. Morice rappelle que ce projet est au départ un projet porté par la Fé2a. Il était difficile d'avoir plusieurs interlocuteurs pour la gestion de ce lieu.

M. Levailant signale qu'actuellement la signature de la convention est en attente, mais dès qu'elle sera validée un moment de convivialité sera organisé avec l'ensemble des associations. Il faut contacter Lucie Pépin pour obtenir l'accès au local.

13. Questions diverses

M. Peltier fait part d'une question diverse de M. Ballouche. Dans le cadre des sorties pédagogiques organisées dans les formations, une note de service stipule qu'il est interdit d'utiliser les véhicules personnels des étudiants pour se rendre sur les lieux de stages ou d'études. Le problème est le suivant : le fait qu'un étudiant soit assuré ne garantit pas le fait qu'il soit assuré pour ces sorties. L'université peut être responsable en cas d'accident. Le bus peut parfaitement convenir pour certaines sorties avec des groupes supérieurs à 20 étudiants mais dans le cadre des sorties de terrain, les étudiants sont amenés à effectuer des déplacements autour du point d'hébergement. Une solution intermédiaire existe. A l'ESA, les polices d'assurance des véhicules sont recensées et le groupe ESA a souscrit une police d'assurance particulière qui couvre spécifiquement les risques liés à l'utilisation du véhicule dans le cadre d'une sortie pédagogique.

M. Peltier proposera si le budget le permet et si la solution est satisfaisante d'avoir recours à une garantie supplémentaire souscrite par l'université dans un cadre juridique à définir pour l'utilisation des véhicules personnels.

Mme Brault indique que dès lors qu'un étudiant est en stage, l'étudiant est couvert sur le trajet domicile stage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU

La Directrice des Enseignements et de la Vie
Etudiante

Didier Peltier

Brigitte Brault